

V

(Avis)

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES

COMMISSION EUROPÉENNE

APPEL À CANDIDATURES «CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE» — EAC/A01/2017

(2017/C 350/08)

1. Conformément à la décision n° 445/2014/UE du Parlement européen et du Conseil ⁽¹⁾, telle que modifiée par la décision (UE) 2017/1545 ⁽²⁾, la direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture de la Commission lance un appel à candidatures dans le cadre de l'action de l'Union «Capitale européenne de la culture» pour l'année 2024 à l'intention des villes des pays AELE/EEE et des pays candidats ou candidats potentiels qui participent au programme «Europe créative» à la date de publication de cet appel.
2. Cet appel à candidatures a pour but de désigner une de ces villes «Capitale européenne de la culture» en 2024.
3. L'action «Capitale européenne de la culture» a pour objectifs de sauvegarder et de promouvoir la diversité des cultures en Europe, de mettre en valeur les traits caractéristiques communs qu'elles partagent, de renforcer chez les citoyens le sentiment d'appartenance à un espace culturel commun et de favoriser la contribution de la culture au développement à long terme des villes. Les activités organisées par la ville qui sera désignée «Capitale européenne de la culture» viseront à accroître la portée, la diversité et la dimension européenne de l'offre culturelle dans la ville, à élargir l'accès et la participation à la culture, à renforcer les capacités du secteur culturel et ses liens avec d'autres secteurs et à améliorer l'image internationale de la ville grâce à la culture.
4. Les informations détaillées, les conditions de financement et le formulaire de candidature figurent dans le texte complet de l'appel à l'adresse suivante:
https://ec.europa.eu/programmes/creative-europe/calls/2017-eac-a01_fr
Le texte complet fournit un aperçu des critères d'éligibilité, d'exclusion et d'attribution qui seront appliqués pour l'évaluation des candidatures et contient des informations sur la procédure de sélection. Les candidatures doivent satisfaire à l'ensemble des exigences énoncées dans le texte complet de l'appel.
5. Les candidatures doivent être envoyées à l'adresse indiquée dans le texte complet de l'appel au plus tard le 10 octobre 2018.

⁽¹⁾ JO L 132 du 3.5.2014, p. 1.

⁽²⁾ JO L 237 du 15.9.2017, p. 1.